

04/10

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION****PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2021****Présents :**

Cyril BENOIT, Céline BUON (départ à 10h30, procuration à Florence DANTON), Jean COTTE, Florence DANTON, Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Luka DE SILVA, Mario DEL PERO, Elena FLACK (départ à 10h25, procuration à Luka DE SILVA), Guillaume FARDE, Stefania GHERCA, Emiliano GROSSMAN, Julie SAADA.

**Absents ou excusés :**

Raphaël CHARPENTIER (procuration à Guillaume FARDE), Grégoire ETRILLARD, Théo GAUDY, Agathe LECOULANT, Cassandre REMOND, Ann-Sophie SCHOEPFEL.

**Assistaient à la séance :**

Yann ALGAN	Doyen de l'Ecole d'affaires publiques
Amélie ANTOINE AUDO	Directrice des études et des partenariats
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice exécutive de l'Ecole d'affaires publiques
Gabriela CROUZET-REHOROVA	Directrice des admissions
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Quitterie GADRET	Directrice exécutive du collège universitaire
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Kate VIVIAN	Directrice adjointe des affaires internationales

\*

\* \*

I. Présentation du projet des classes préparations Talents	4
II. Bilan 2020 des admissions et point d'étape sur la campagne 2021	9
III. Point d'information relatif à la 3A	17
IV. Reconnaissance des associations étudiantes	22
V. Validation des conventions annuelles 2020-2021 des associations permanentes	23
VI. Information sur la commission de la vie étudiante du 15 mars 2021	23
VII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 1er mars 2021	24
VIII. Échange d'informations sur des questions diverses	24

## CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2021

*La séance est ouverte à 8 h 33 par Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA.*

#### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Bonjour à toutes et à tous, je vous souhaite la bienvenue à notre réunion du Conseil de la vie étudiante et de la formation. L'ordre du jour est assez conséquent donc sans plus tarder, je vais donner la parole à Mme DUBOIS-MONKACHI pour le point traditionnel d'information sur le semestre.

#### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Merci beaucoup, Mme la présidente. Bonjour à toutes et à tous, mon intervention sera assez brève, il s'agit de faire une mise à jour des informations que je vous avais communiquées le 1<sup>er</sup> mars et de faire un point sur le semestre en cours. Concernant les enseignements et les activités pédagogiques en présentiel, ils se sont poursuivis, avec une augmentation des cours en présentiel la semaine du 15 mars et un pic qui a été atteint avec 515 cours en présentiel versus 440 la semaine précédente, ce qui concerne à peu près 3300 étudiants. On a observé la semaine du 22 mars un retour au distanciel un peu plus massif, certainement lié aux annonces concernant le confinement, mais cette semaine du 29 est annoncée comme une semaine beaucoup plus en présentiel puisque ce sont 552 cours et activités hors sport et culture qui seront organisés en présentiel à Paris. La bibliothèque a modifié comme vous le savez ses horaires pour se caler sur les nouveaux horaires couvre-feu et ouvre ses portes jusqu'à 18 heures jusqu'au 22 mars. Concernant la question de la santé, Sciences Po maintient la possibilité d'un dépistage organisé dans tous les campus en région selon différents formats et à ce jour sur 212 personnes testées, seuls deux cas positifs étudiants ont été relevés. Cette politique sera reconduite au mois d'avril. Les pôles santé sur les régions et sur Paris continuent leurs consultations et ont reçu un renfort de 4 heures du temps médical par semaine à Reims (psychologue), à Paris (psychiatre) et à Nancy (psychologue), et cela jusqu'à la fin du semestre.

Le pôle santé organise des groupes de parole en présentiel tous les mercredis à 13 h 30 et de nombreuses initiatives auront lieu avec les étudiants relais santé et notamment, puisque nous en parlons la dernière fois, une semaine d'information sur l'endométriose, avec un point fort cette semaine puisque jeudi 1<sup>er</sup> avril, comme vous le savez probablement, une conférence organisée par le docteur SLIM et Endofrance sur le sujet de l'endométriose. Concernant la restauration, le CROUS est toujours présent sur les campus avec une offre de repas à un euro, accessible aux étudiants boursiers et une diversification de cette offre puisque des repas végétariens sont maintenant proposés à hauteur de 30 %. Nous avons remonté la question du four microonde, qui avait été évoquée dans cette enceinte, nous avons rendez-vous lundi avec les services pour voir comment cela peut se mettre en place, il semblerait qu'il y ait des problèmes d'électricité à résoudre. Enfin, je vous informe qu'une action est en cours avec l'association Linkee pour une distribution de fruits et légumes invendus qui aura lieu au mois d'avril pour les étudiants de Sciences Po.

Concernant les galops qui se poursuivent selon le calendrier classique, la semaine prochaine le weekend de Pâques ne permet pas de tenir des galops, mais ils se termineront le 10 avril et ils auront lieu en ligne pour les entités pédagogiques. Concernant la rentrée, nous avons pris l'habitude de vous donner quelques éléments d'information, nous sommes en train de travailler avec les entités pédagogiques sur une programmation que nous espérons maximale en présentiel, avec bien entendu deux options différentes en fonction d'hypothèses de contexte sanitaire. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette programmation. L'idée est de considérer que la rentrée se fera dans des conditions normales et de prévoir deux situations de dégradation partielle ou totale, pour qu'il n'y ait pas de difficultés pour les enseignants à passer d'un format à un autre en cas de difficultés que nous ne souhaitons pas. Je vous remercie.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci Mme DUBOIS-MONKACHI. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des observations, moi-même j'aurai une question sur le déroulement des examens, Mme DUBOIS-MONKACHI, je ne sais pas si vous pouvez nous éclairer.

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Les examens auront lieu exactement dans le même format, nous avions espéré pouvoir en réaliser quelques-uns en présentiel, mais nous avons renoncé à cette hypothèse pour ce semestre, donc les examens auront lieu en ligne, soit sur la plateforme Moodle, pour les entités qui souhaitent l'utiliser, soit directement via d'autres systèmes, notamment l'envoi de sujets en ligne, avec la notion qui nous tient très à cœur de temps limité, qui permet de vérifier les apprentissages, et surtout d'éviter de masquer des défauts d'apprentissage parce qu'on s'est aperçu et vous n'êtes pas sans le savoir que cette possibilité de composer à distance crée aussi une manière de travailler en groupe qui peut être défavorable à des étudiants qui ont des difficultés d'apprentissage et les cacher, sans nous permettre de les accompagner comme nous devrions le faire.

**Stefania GHERCA**

Bonjour à toutes et à tous. J'ai aussi une question vis-à-vis des examens : est-ce que des consignes généralisées un peu homogènes ont été transmises aux enseignants, puisqu'on l'a vu au semestre dernier, comme celui d'avant, il y a de grandes disparités entre les enseignements ? Donc je voulais savoir si des consignes globales, évidemment on ne peut pas forcer les professeurs. Et une intervention pour dire qu'on soutient la semaine de sensibilisation à l'endométriose qui se met en place. C'est donc une initiative qui est très positive.

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Merci Mme GHERCA, donc concernant les consignes générales, ce sont plutôt des consignes techniques sur l'utilisation des plateformes, notamment de Moodle, et aussi des rappels, notamment de la charte antiplagiat, mais les consignes pédagogiques sont élaborées par les enseignants, et donc il n'y a pas d'homogénéité possible dans ces consignes. Ce que nous essayons de promouvoir cependant, c'est de respecter le temps limité, et de prévoir un laps de temps qui peut être plus ou moins important, notamment pour les étudiants qui sont hors des fuseaux horaires européens. Il y a différents modèles effectivement, mais le temps limité est vraiment une demande de la part des enseignants, et j'ai un exemple que M. Yann ALGAN pourra confirmer : au collège universitaire, le devoir d'économie a été fait en temps limité avec une heure supplémentaire, ce qui a permis aux étudiants d'avoir ce temps pour éventuellement des problèmes de dépôt de dossiers sur les plateformes ; il y a eu deux sujets différents, également pour permettre de couvrir tous les fuseaux horaires et ne pas mettre en difficulté des étudiants qui seraient très loin de l'Europe. La motivation de ce temps long, c'est les étudiants qui sont éloignés. Ce n'est que ça. Quand on arrive à pallier ce sujet-là, ça fonctionne et on espère que ce modèle-là sera repris par beaucoup d'écoles, et de nombreuses écoles insistent pour que le temps soit vraiment limité parce que c'est une compétence qui est développée ce faisant et qui permet de travailler cette compétence en temps réel.

**Mario DEL PERO**

Bonjour à tous, merci beaucoup pour ces informations, une question sur le dépistage : vous avez dit que c'est deux cents personnes au total plus ou moins ? C'est un peu décevant. Moi j'ai trouvé l'initiative très importante, je l'ai utilisé moi-même, mais je trouve le nombre plutôt décevant. Est-ce que vous avez une explication pour ça ?

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

C'est lié aussi à la présence des étudiants sur le campus qui est très limitée, je ne l'ai pas rappelé, mais la jauge dans les établissements correspond à 20 % de la capacité d'accueil, mais je suis d'accord avec vous, je trouve que c'est décevant d'autant plus que la mise à disposition est quotidienne, donc est-ce que ce sont des étudiants qui se sont déjà fait tester, qui ont déjà eu la maladie ou qui considèrent que ce n'est pas important, c'est difficile de le dire, mais peut-être aussi que vu le nombre de tests qu'il y a en région parisienne et sur les campus, hors Sciences Po, ils se sont fait tester à l'extérieur de

l'établissement. Peut-être que le besoin n'est pas aussi important qu'il le fut il y a quelques mois, où effectivement on a maintenant dans toutes les rues de Paris plusieurs barnums où on peut faire des tests de manière très facile.

### **Mario DEL PERO**

J'étais surpris d'être seul le matin où je l'ai fait. Je comprends ce que vous dites. Je pense qu'on pourrait faire un peu d'affichage et de publicité, j'ai parlé avec des collègues qui n'étaient pas bien informés, etc. donc peut-être uniquement relancer sur ça.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

C'est la sempiternelle question de l'information, Mario, vous avez absolument raison, on va faire un rappel à nouveau, mais je vois bien, même dans mon environnement quotidien, toutes les pharmacies proposent les tests, on n'est plus dans une période de carence de test. Donc ça peut expliquer la situation.

### **Sébastien THUBERT**

Si vous permettez de rajouter quelque chose, surtout en fait c'est que nos étudiants suivent une très bonne logique, qui est que si on se sent symptomatique ou à risque, on ne vient pas sur le campus, et donc par nature, ils ne viennent pas sur le campus et préfèrent se faire tester à l'extérieur, ce qui est plus heureux, et finalement prouve aussi l'intégration des mesures barrière qui préservent la communauté.

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci, s'il n'y a pas davantage de questions je vous propose que l'on passe au point suivant de l'ordre du jour, il s'agit de la présentation du projet des classes préparatoires Talents et je remercie M. Yann ALGAN, le doyen de l'école d'affaires publiques d'être parmi nous aujourd'hui et donc sans plus tarder je vous donne la parole, M. ALGAN.

## **I. PRÉSENTATION DU PROJET DE CLASSES PRÉPARATIONS TALENTS**

### **Yann ALGAN**

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous, je suis ici présent avec Anne-Solenne DE ROUX, directrice exécutive de l'école d'affaires publiques. Nous partageons avec vous notre proposition de réponse à un appel d'offres sur les classes préparatoires Talents, qui s'inscrit dans ce que la ministre de la Fonction et de la transformation publique Amélie DE MONTCHALIN appelle le plan Talents du service public. Dans le cadre de l'égalité des chances, la ministre et le Président de la République ont fait un appel à projets avec un double objectif : tout d'abord, de vraiment lutter contre l'autocensure des élèves issus de diversités sociale et territoriale, et deuxièmement de vraiment diversifier le recrutement dans la haute fonction publique. Et pour cela, ils proposent les mesures suivantes : tout d'abord, d'avoir des places dédiées pour des publics modestes à différents concours, cela concerne tout aussi bien les concours de catégorie C, B, A, et A+ ; nous serons positionnés sur les concours A+ et en particulier pour les concours de l'ENA, de l'INET, de l'EHESP, l'ENAP et l'ENSP. Et les étudiants sont éligibles sur des critères de mérite, de ressources, mais aussi, point très important, sur des critères géographiques. C'est un point très important qui est au cœur de cet appel à projets, qui réside aussi sur une ambition de déploiement territorial : cet appel à projets s'inscrit vraiment dans un contexte post-Gilets jaunes, avec la demande de développement de classes préparatoires Talents avec au moins deux par région, et une forte incitation de créer tout d'abord de vrais partenariats, un vrai maillage entre écoles, universités, institutions locales et aussi d'avoir un travail en profondeur auprès de ces nouveaux publics, qui commencerait dès le lycée, ou au niveau de la licence, avec des points de sensibilisation grâce à des associations relais, qui puissent vraiment, justement, renforcer l'attractivité des concours à la haute fonction publique. Et au-delà des actions tout d'abord d'un périmètre dédié de places et des actions de sensibilisation, le gouvernement s'engage à accompagner financièrement et les établissements et les étudiants qui rentreraient dans ces classes prépa Talents, donc vous avez une subvention par établissement de 6500 euros par place, et quant aux étudiantes et aux étudiants, ils recevraient une allocation de 4000 euros par an, plus un dispositif d'accompagnement avec des places en CROUS.

Nous avons décidé de répondre à cet appel d'offres, tout d'abord en nous appuyant sur un véritable historique. Vous savez à quel point déjà Sciences Po a œuvré pour essayer de renforcer la diversité sociale et territoriale dans l'accès à la haute fonction publique ; juste pour mémoire, vous avez à peu près 26 % de lauréats qui sont boursiers, dans des écoles telles que l'ENA ou l'INET, et en fait ces 26 % viennent principalement de la classe prépa de Sciences Po. Donc cela fait un certain temps que l'on plaide au niveau du gouvernement non seulement pour une réforme des concours, mais surtout de pouvoir vraiment réfléchir sur des classes prépa territorialisées et qui accroissent encore plus cette attractivité, donc notre inscription dans cet appel à projets fait vraiment sens par rapport à l'ensemble des engagements que nous avons pris jusqu'à maintenant. Et nous proposons dans cette réponse à appel à projets, de créer trois classes prépa Talents qui s'inscrivent dans notre logique de site, on a 7 sites au total, on a décidé dans un premier temps de travailler avec trois sites principaux, celui de Reims, en travaillant avec un maillage entre notre campus de Reims et l'Université de Reims Champagne-Ardenne, avec l'Université de Poitiers pour le site de Poitiers, et pour le site parisien d'être en lien avec l'Université de Sorbonne-Paris-Nord. Et au-delà de ces partenariats avec les universités, nous avons mobilisé tout un écosystème d'acteurs institutionnels locaux, qu'il s'agisse des rectorats, des régions, des départements, des communautés, des préfetures, mais aussi des hôpitaux, par exemple le CHU de Poitiers ou l'AP-HP, vous voyez que c'est quelque chose qui va être extrêmement important, en particulier dans tous les concours en particulier pour devenir directrice, directeur d'hôpitaux, ou l'EN3S pour les concours de la protection sociale.

Et nous avons aussi travaillé avec des associations qui permettent de sensibiliser l'ensemble des étudiantes et des étudiants, de pouvoir travailler à la limite dès le lycée sur cette partie-là, avec des associations comme les Cordées de la réussite que vous connaissez certainement, mais aussi des partenariats tels que Vertus et Talents, une association qui œuvre énormément pour l'égalité des chances. Le calendrier que nous proposons, c'est une ouverture tout d'abord dès 2021 de deux classes prépa à Paris et à Reims, c'est-à-dire pour préparer au concours de 2022, donc nous avons une année entière pour cette préparation et une ouverture d'une classe préparatoire à Poitiers à partir de septembre 2022. Chaque classe préparatoire serait composée de 20 étudiants que nous allons recruter sur les territoires aussi bien grâce au maillage de Sciences Po et au maillage universitaire et des associations. Le point très important, dans un premier temps, c'est qu'on se focalisera sur 4 concours essentiellement, l'ENA, l'INET, l'École des hautes études en santé publique, et l'École nationale supérieure de la sécurité sociale. Si vous voulez, on reviendra sur les raisons pour lesquelles on s'est focalisés sur ces 4 concours, mais ça répond tout d'abord à une logique de demande de la part de nos étudiantes et de nos étudiants, ce sont aussi des concours pour l'ENA et l'INET qui ont des tronc communs relativement similaires, et l'INET permet de vraiment travailler sur la partie territoriale, quant aux écoles de hautes études en santé publique et de sécurité sociale, ce sont des écoles qui correspondent aussi bien au type de partenariat que nous pouvons faire avec les facultés de médecine dans les territoires concernés, et dans un contexte actuel de crise sanitaire et de questions de santé qui deviennent vraiment cruciales, nous avons aussi une très forte demande de la part de nos étudiantes et de nos étudiants de s'inscrire dans ce type de préparation au concours. Concernant les viviers, le vivier principal consiste en des étudiantes et étudiants boursiers au sein des universités et en particulier, c'est un point vraiment crucial, des étudiants boursiers échelons 5 et +. Lorsque vous regardez les taux de boursiers actuels au sein des universités partenaires, Sciences Po a fait énormément d'efforts et est en train de développer encore plus la représentation des étudiants boursiers, on est à 26 % aujourd'hui avec un objectif de passer à 30 % l'année prochaine, vous êtes sur des effectifs de l'ordre de 37 %, 34 % à l'URCA ou à l'Université de Poitiers, et nous avons choisi aussi l'Université Sorbonne Paris-Nord parce que c'était celle qui avait aussi un vivier de boursiers sur un territoire vraiment très crucial pour ce type de dispositif.

Maintenant, lorsqu'on a une analyse un peu plus précise sur les boursiers et en particulier sur les boursiers échelons 5 et +, nous avons du côté de notre prépa concours, un déficit de représentation avec à peu près 9 % des inscrits ; ça correspond à 41 étudiants en 2020. Dit autrement, lorsqu'on se focalise sur la capacité pour nous à l'heure actuelle, prépa concours Sciences Po, à promouvoir la diversité ou à essayer de vraiment donner un pied à l'étrier à l'ensemble de nos étudiantes et de nos étudiants boursiers, si on regarde vraiment à grosse maille l'ensemble des boursiers, on est en avance, avec 25 % de boursiers parmi les lauréats, en revanche lorsqu'on se focalise uniquement sur les boursiers échelon 5, nous n'avons que 4,8 % de lauréats. Donc pour nous, cela nous permet vraiment de pouvoir étendre notre dispositif en le focalisant sur les boursiers échelons 5 ou +, avec en plus un maillage territorial qui peut

être vraiment très intéressant. Concernant maintenant les dispositifs et le calendrier, la réponse à l'appel à projets aura lieu normalement cette semaine ; si notre prépa concours Talents est retenue, nous allons tout de suite avoir des actions de sensibilisation ; nos premiers viviers seront des étudiants qui sont à l'heure actuelle en master, qui peuvent rentrer dans cette prépa concours, mais nous insistons sur le fait que cette démarche s'inscrit au long cours, on ne crée pas des vocations à la haute fonction publique uniquement au niveau de masters, ce sont des parcours divers qui se travaillent dès la licence, et dès le lycée. Donc nous aurons tout un travail auprès des lycéens, avec notre dispositif par exemple de Cordées de la réussite, et nos dispositifs dès la 1<sup>re</sup> année. Ensuite concernant la mise en application des procédures d'admission, peut-être Anne-Solenne que tu veux détailler les différentes étapes ?

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Bonjour à toutes et à tous, s'agissant de la procédure d'admission qui joue un rôle central dans l'ambition d'ouverture sociale, géographique et disciplinaire du projet que nous portons, il est évident que l'on doit y apporter une attention particulière. C'est donc une procédure d'admission qui va se dérouler en deux temps, avec une phase d'admissibilité sur dossier et une phase d'admission qui prendra la forme d'un entretien, avec lors de chacune de ces phases une évaluation qui sera faite de manière mixte par Sciences Po et par les universités partenaires avec lesquelles nous travaillons. Il s'agit pour nous durant cette procédure d'admission de permettre à tous les candidats d'exprimer leur potentiel, et de repérer celles et ceux que nous arriverons à préparer de manière efficace et à accompagner dans leur volonté de rejoindre la haute fonction publique. Donc chacun des jurys composera sa propre classe préparatoire sur son site en veillant à chaque fois à assurer une diversité et un équilibre des profils au sein de chacune de ces classes préparatoires, que ce soit un équilibre géographique ou disciplinaire. On vous a indiqué dans les documents qui vous ont transmis les quatre critères qui seraient retenus pour l'admissibilité : le mérite, la motivation, la situation sociale et l'origine territoriale. Nous prêterons attention particulière au lien géographique que les candidats exprimeront dans leurs dossiers de candidature ; quand on parle de liens géographiques, il peut s'agir de leur lieu de naissance ou du territoire sur lequel ils ont effectué leurs études, en tout cas, il est attendu de leur part qu'ils expliquent ce lien qu'ils ont avec un territoire concerné ; et puis un jury d'admission se réunira et sélectionnera les 20 étudiants de chaque classe ; cette tâche sera évidemment confiée à des personnes qui ont l'habitude d'évaluer le potentiel des candidats, qui connaissent aussi très bien les attentes de ces concours, mais qui sont rompues à l'exercice de sélection et d'admission d'étudiants dans des programmes égalité des chances. Le projet pédagogique, a été résumé de manière à ne pas va pas rentrer dans le détail et pouvoir laisser un peu de temps à la discussion ; notre objectif est que cette procédure d'admission soit achevée avant l'été de manière à permettre aux étudiants d'avoir accès à un sas qui sera mis à leur disposition tout l'été, c'est un sas de remise à niveau et de consolidation des connaissances, sur le socle de tronc commun de ces concours, qui sera suivi à la rentrée d'un sas de prérentrée pendant lequel les étudiants vont se consacrer à l'apprentissage et à la maîtrise de la méthodologie.

Ce sas sera suivi d'un stage d'immersion d'une semaine dans une administration locale ; l'objectif de ce stage est de favoriser leur immersion dans un environnement administratif, d'essayer de comprendre les modes de fonctionnement de l'administration et de commencer à développer cette culture administrative opérationnelle, qui est valorisée et qui est utile lors de la préparation et lors du passage de ces concours ; puis ensuite ils enchaîneront sur une formation approfondie d'une préparation qui dure 28 semaines, et s'appuie bien entendu sur tout le savoir-faire et l'expertise que l'on a développés au sein de la prépa concours, mais qui sera adaptée à ce public spécifique avec des entraînements intensifs et réguliers qui permettent aux étudiants de s'évaluer et de progresser ; ces entraînements auront lieu de manière hebdomadaire tous les samedis, prennent la forme de galops, d'oraux ; on mettra en place également un tutorat individuel. Au sein de la prépa concours, on propose un tutorat aux étudiants, mais c'est plus un tutorat collectif sur le mode du volontariat ; là c'est un tutorat qui sera mis en place de manière très personnalisée et individuelle pour chacun des étudiants de ces classes prépa Talents et qui sera assuré, encore une fois, par des personnes qui maîtrisent parfaitement les exigences de ces concours ; les tuteurs seront de jeunes lauréats qui sont en posts sur les territoires concernés, des enseignants qui sont très investis dans la prépa et vont prendre en charge un étudiant tout au long de son parcours de manière hebdomadaire puis bihebdomadaire avec des rendez-vous qui seront inscrits dans le calendrier des étudiants ; ce tutorat sera à nouveau mis en place auprès des étudiants qui seront admissibles à l'issue des phases écrites de ces concours.

Tout au long de l'année, on a prévu aussi d'organiser dans la ligne du stage immersif organisé en début d'année des visites et des rencontres dans les administrations publiques locales de manière à ce que, encore une fois, les étudiants puissent avoir des contacts extrêmement réguliers, en plus de ce qu'ils auront avec leurs enseignants, avec l'administration, ses modes de fonctionnement, les défis qu'elle doit relever, la manière dont elle organise son travail, la manière dont elle pense, pour qu'ils soient le mieux préparés possible. À l'issue de cette formation, les étudiants recevront un certificat et un diplôme universitaire qui sera délivré par l'université partenaire du territoire concerné. Je ne vais pas revenir dans le détail sur les différents atouts du programme, simplement pour insister sur la qualité des intervenants à qui on proposera de prendre en charge des enseignements ou des tutoraux : ce sont soit des enseignants chercheurs soit des hauts fonctionnaires qui sont lauréats des concours auxquels on prépare les étudiants, qui encore une fois sont des personnes qui maîtrisent les attentes de ces concours. Nous voudrions insister aussi sur l'accompagnement qui sera mis en place pour les étudiants, un accompagnement sur le plan de la restauration et de l'hébergement puisque nous avons des accords avec le CROUS qui nous permettront de délester les étudiants des considérations pratiques qui peuvent être les leurs de manière à leur permettre de se concentrer le plus possible sur la préparation à ces concours. Et puis ils auront évidemment accès à l'ensemble des services des universités, que ce soit à Sciences Po ou au sein des universités partenaires sur place. La formation suivie sera valorisée sous un double format : par un certificat de Sciences Po et un diplôme de l'université partenaire, enfin, nous avons mis en place un dispositif que l'on appelle dispositif de réussite à retardement qui sera destiné à des étudiants qui sont non admis ou à des étudiants qui n'ont pas été admissibles selon les résultats qu'ils obtiendront, après entretien avec les étudiants et avec leurs tuteurs, ce qui leur permettra de se réinscrire dans cette classe prépa Talents pour une année supplémentaire, et pour celles et ceux qui ne seraient pas concernés par ce dispositif, nous les accompagnerons dans leur insertion professionnelle en lien avec les services carrière des différents partenaires de manière à ce qu'ils puissent valoriser les différentes compétences acquises au fur et à mesure de leur formation. Comme nous arrivons au terme de cette présentation, nous n'allons pas plus rentrer dans le détail, mais répondre à vos éventuelles questions.

#### **Luka DE SILVA**

Bonjour, merci, M. ALGAN et Mme DE ROUX, pour cette présentation très complète. J'aurai trois questions, deux assez courtes et une un peu plus longue : vous évoquez dans vos slides un taux de réussite de 25 % en moyenne pour les boursiers, est-ce que vous auriez également ce chiffre pour l'ensemble des étudiants de la prépa concours et pas seulement les boursiers pour qu'on puisse avoir une comparaison ? Ensuite, ma deuxième question est très pratique : est-ce que vous avez connaissance dans le cadre de l'appel d'offres de comment fonctionneront concrètement les candidatures pour cette prépa Talents ? C'est-à-dire est-ce que toutes les candidatures pour ces prépas Talents seront centralisées par l'ENA ou est-ce qu'il faudra candidater sur le site de chaque institution qui proposera une prépa Talents ? Enfin ma troisième question un peu plus précise : vous avez dû bien entendu avoir connaissance du décret du 3 mars qui détaille les modalités des prépas Talents et du concours externe spécial qui permettra de donner une issue à ces prépas Talents. Dans ce décret, des dispositions transitoires sont prévues, qui proposent pour l'année 2021, donc cette année en cours durant laquelle la prépa Talents n'est pas encore entrée en vigueur, que l'ensemble des étudiants boursiers pourront s'inscrire à ce concours externe spécial ; l'ensemble des étudiants boursiers sauf les étudiants de Sciences Po Paris et de l'ENS Paris I. Je ne sais pas si vous avez vu l'arrêté qui est paru vendredi, j'aurais voulu savoir si vous aviez une réaction par rapport à ce point-là et si vous comptez faire quelque chose concernant ces dispositions. Je vous remercie.

#### **Yann ALGAN**

Merci beaucoup, M. DE SILVA. Donc il y a plusieurs points. Sur la première question, j'ai une incertitude sur la nature de votre question, quelle est la part des personnes qui réussissent les concours de l'ENA, l'INET, dans la prépa concours ou quel est le pourcentage des boursiers dans les autres prépas ?

#### **Luka DE SILVA**

Non, c'est en effet quelle est la part de l'ensemble des inscrits à la prépa concours qui réussissent l'un des concours ?

### **Yann ALGAN**

D'accord, très bien, on est autour de 30 %. Donc une personne sur trois, sachant que vous avez à peu près 500-550 étudiants dans la prépa concours. Une personne sur trois réussit l'un des 15 concours de la fonction publique auxquels notre prépa les destine. Concernant les modalités d'inscription, pour le moment, on n'a pas plus de détails, notre compréhension, M. DE SILVA, est que les étudiantes et les étudiants candidateront directement aux classes préparatoires Talents dans la région dans laquelle ils sont situés. Donc il n'y aura pas de centralisation de la part de l'ENA. L'ENA va proposer sa propre classe prépa intégrée, d'ailleurs l'ENA en propose deux : l'une à Strasbourg, l'autre à Paris ; maintenant, si vous voulez, ce sera d'une certaine façon un appel d'offres et aux étudiantes et aux étudiants de pouvoir choisir librement la localisation. Ce qui veut dire que, et j'anticipe un tout petit peu une autre question, il se peut très bien qu'un certain nombre de nos propres étudiantes ou étudiants boursiers à l'heure actuelle, qui sont à l'École d'affaires publiques en master 2, veuillent soit rester sur le site de Paris et travailler dans la classe Talents en association avec l'Université Sorbonne Paris-Nord, soit rejoindre notre classe Talents qui sera sur le campus de Reims, et là ce sera vraiment sur la base du volontariat et en fonction des aspirations des étudiantes et des étudiants. Et je rajoute une dernière chose, vous savez que depuis deux ans nous avons ouvert la prépa concours aux non-diplômés de Sciences Po, donc à des personnes qui arrivent de l'extérieur, donc en général du monde universitaire et nous avons souvent des candidatures qui viennent justement de différents territoires hors du Bassin parisien, donc ces candidats seront aussi susceptibles d'être étudiés dans cette procédure. Pour le troisième point, M. DE SILVA, vous soulevez une question qui est vraiment cruciale, sur laquelle on a commencé à travailler ce weekend. Pour vraiment que l'information soit comprise et partagée par tous, vous avez eu un arrêté, le 24 mars, sur le dispositif transitoire des étudiantes et des étudiants qui seront éligibles à ces places dédiées Talents dès le concours 2021, c'est-à-dire dès cet été. C'est un régime transitoire, ce n'est pas un régime qui concerne l'ouverture des classes prépas Talents qui préparent au concours 2022. Dans cet arrêté, vous avez un certain nombre de prépas concours qui sont listées pour avoir des places dédiées aux boursiers, et dans cet arrêté, on retrouve soit des IPAG soit pour les concours de la haute fonction publique A+ surtout des classes prépas intégrées dont celles de l'ENA, mais en revanche la classe prépa de Sciences Po et de Paris I ne sont pas incluses dans cette liste. Je vais être très franc, ça suscite vraiment l'incompréhension de notre part, et nous avons énormément d'étudiantes et d'étudiants, boursières, boursiers qui, depuis maintenant un certain nombre d'années, ont fait le choix de Sciences Po, de pouvoir consacrer des ressources pour pouvoir se préparer au mieux à ces concours et de voir qu'ils sont exclus d'un arrêté pose une vraie question, donc nous sommes en train de réfléchir si on doit soutenir une initiative des étudiants, parce que vous avez déjà une mobilisation entre les étudiants de Sciences Po et de Paris I, ou est-ce que ce sont d'un point de vue institutionnel, Sciences Po et Paris I qui doivent aussi relayer ce message. Pour le moment, la décision n'a pas été prise, nous sommes en train d'en discuter.

### **Florence DANTON**

Bonjour à toutes et à tous, merci pour cette présentation d'abord, et pour ce projet très enthousiasmant. On note quand même ici qu'il existe un vrai travail d'accompagnement, d'admission et de coordination, autour des candidats et des étudiants concernés, d'où ma question : en conséquence, est-ce qu'il y a un renforcement des équipes de la prépa concours, pour assurer un lancement optimal de ce projet et pour garantir son succès, qui est évidemment mérité ?

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Nous avons organisé les choses de manière singulière, puisque c'est un projet qui ne ressemble pas à un projet qui existe déjà à Sciences Po, donc c'est un projet qui est piloté par Sciences Po et par l'équipe de la prépa concours, qui est composée aujourd'hui d'un responsable pédagogique et de trois assistantes pédagogiques à temps plein. Il y aura donc une coordination qui sera faite entre Paris et les différents sites, avec un responsable pédagogique et du soutien administratif au sein des universités partenaires qui est d'ores et déjà prévu et le temps dédié aujourd'hui par le responsable pédagogique à l'élaboration et à la réflexion de ce projet correspondra au temps passé à la coordination lors de la mise en œuvre du projet.



**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Est-ce qu'il y a davantage de questions ? Dans ce cas-là, je vous propose qu'on passe au point suivant de l'ordre du jour. Merci beaucoup, M. ALGAN et Mme DE ROUX pour cette présentation.

**Anne-Solenne DE ROUX**

Merci à vous.

**Yann ALGAN**

Merci, Mme la présidente.

**Ismahane GASMI**

Excusez-moi, Mme la présidente, il y a un vote sur ce sujet.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci de me le rappeler Mme GASMI. Est-ce qu'il y a des procurations ?

**Ismahane GASMI**

Oui, M. CHARPENTIER donne une procuration à M. FARDE.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

*Les membres votent pour le projet de classes préparatoires Talents à l'unanimité.*

## **II. BILAN 2020 DES ADMISSIONS ET POINT D'ÉTAPE SUR LA CAMPAGNE 2021**

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Le point suivant à l'ordre du jour est le bilan 2020 des admissions et le point d'étape sur la campagne 2021, par Mme CROUZET.

**Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Bonjour, merci beaucoup Mme la présidente, bonjour à toutes et à tous. J'ai le plaisir de vous présenter en effet aujourd'hui le bilan de la campagne d'admission 2020 qui a été détaillé dans la note que vous avez reçue en préparation de ce conseil, et si vous en êtes d'accord, je profiterai également de mon intervention pour faire un point sur la campagne d'admission 2021, c'est-à-dire celle qui est en cours. Dans un premier temps, je vous propose de présenter une synthèse des éléments qui me semblaient les plus importants concernant la campagne d'admission 2020 et je vais essayer de partager ma présentation. Tout d'abord, quel est le bilan d'ensemble de cette campagne 2020 qui, vous l'aurez compris à travers la note que vous avez reçue, n'a pas été comme les autres ? Cette campagne s'est en effet déroulée dans le contexte inédit et bousculé de la pandémie Covid-19 et a été également marquée par l'entrée de Sciences Po dans la plateforme nationale Parcoursup. Malgré les difficultés engendrées par ce contexte sanitaire, la campagne a pu être réalisée, dans le respect des exigences de notre sélection et l'attractivité n'a cessé d'augmenter en 2020, avec le chiffre record de 21 674 candidats au total, qui représentait une hausse de +4 % par rapport à 2019. Au total, près de 4800 nouveaux étudiants issus de 132 pays ont rejoint nos cursus de 1<sup>er</sup> cycle, de master et de doctorat ; le nombre d'admis a augmenté légèrement en 2020 également, devant l'incertitude notamment du comportement de nos admis dans le contexte mondialement incertain, faisant passer le taux de sélectivité à 22 % en 2020 contre 20 % en 2019.

Nos inquiétudes concernant le comportement de nos admis ont pu être levées à la rentrée, car le taux de présence de nos admis a été exceptionnellement élevé et nous avons pu être rassurés quant à l'attractivité de l'excellence de nos formations, en dépit de ce contexte sanitaire peu propice. Pour ce qui est des candidats en bachelor au collège universitaire de Sciences Po, si l'on regarde l'admission en 1<sup>re</sup> année,

nous pouvons constater que le nombre de candidats a légèrement décliné en 2020, avec 10 966 candidatures par rapport à un peu plus de 11 000 en 2019 ; le taux global de sélection s'est établi à 20 % en 2020, avec un total de 2193 admis et 1723 présents. Le taux de présence moyen, c'est-à-dire le yield, a été de 79 % au collège universitaire en 2020, ce qui était assez similaire par rapport à 2019. Les doubles diplômes nationaux ont marqué un regain d'acceptation d'offres d'admission en particulier, augmentant de +10 % le taux de présence habituel sur ces programmes. Les admis des procédures françaises sont venus en 2020 à 87 %, c'était légèrement moins qu'en 2019, tandis qu'ils étaient 78 % à accepter notre offre d'admission par la procédure internationale, ce qui est resté stable, et 56 % à accepter l'offre d'intégrer un double diplôme international. Les admis du collège universitaire nous viennent de 83 pays différents, France comprise ; le continent européen est en tête, suivi par l'Asie et l'Afrique ; 64 % des admis sont des jeunes filles en 2020 et 36 % des jeunes hommes. Les admis passés par les procédures françaises, c'est-à-dire dite par examen bac zéro, et CEP, représentent 66 % de la promotion de 1<sup>re</sup> année au total ; les candidats à ces procédures venaient de plus de 1600 lycées différents, et les admis nous viennent de 550 lycées différents en France. Les admis viennent à 58 % des lycées qui sont situés en région hors Île-de-France, et sont issus majoritairement de la série ES du baccalauréat.

Pour ce qui est de nos admis internationaux, ils représentent 34 % de la promotion de 1<sup>re</sup> année, les candidats venaient de plus de 1300 lycées différents au monde, et de 132 pays différents ; les admis sont issus de 500 lycées différents dans le monde, et donc de 83 pays différents. Les admis internationaux sont majoritairement titulaires de baccalauréats étrangers (48 %), 36 % sont titulaires de bacs français à l'étranger, et 16 % sont titulaires de diplômes étrangers en France. Si l'on s'attarde maintenant à l'admission en master, nous constatons que le nombre de candidats est en augmentation relativement forte en 2020, au global. Nous avons eu 9814 candidats, ce qui représente quasiment plus de 10 % d'augmentation globale par rapport à 2019 ; il est toutefois à noter que les candidatures internationales seules ont progressé de presque 22 %, parce qu'elles ont atteint 4633 candidatures au total contre 3800 en 2019. La sélectivité à l'entrée en master s'est poursuivie avec 2344 admis et ça a représenté un taux de sélection qui a atteint 24 % contre 23 % en 2019. Le taux de présence moyen, le yield, s'est établi en master à 54 %, ce qui reste identique à l'année précédente et confirme la concurrence de nos confrères internationaux et nationaux. Les admis de la procédure française sont venus à 81 %, un peu plus que d'habitude, tandis qu'ils ont été 58 % à nous rejoindre après l'admission par les doubles diplômes, beaucoup plus que d'habitude, et 43 % par la procédure internationale, ce qui est assez stable.

Les admis en master ont étudié dans 93 pays différents, la France comprise, ils sont de 107 nationalités différentes ; 60,5 % de nos admis en master sont des jeunes filles, et 39,5 % de jeunes hommes, avec comme vous l'avez sans doute remarqué dans le bilan, une procédure internationale qui attire beaucoup plus de jeunes femmes que la procédure française. Les admis internationaux viennent notamment des États-Unis, de Chine, et d'Allemagne et ont étudié dans des universités aussi prestigieuses que King's College, Mc Gill, UCL, Cambridge, Oxford, University of Leiden, University of St Andrews, Bocconi, et beaucoup d'autres. Les candidats ont étudié dans plus de 136 pays et sont de 146 nationalités différentes. Pour ce qui est des admis des procédures françaises, ils viennent des filiales d'études supérieures toujours plus diverses, avec une vingtaine de domaines d'études représentés. Si les classes préparatoires littéraires, les études juridiques, et les filières en sociologie et en science politique demeurent nos viviers les plus importants parmi les admis, le recrutement 2020 a observé une hausse d'admis issus des écoles d'ingénieurs, de géographie, de filières des langues vivantes, de journalisme et d'écoles de commerce. 53 % des admis français en master viennent de la région Île-de-France et 47 % des autres régions de France, d'outre-mer ou de l'étranger.

Pour les masters en un an, les candidatures ont augmenté de +8 % en 2020, et 158 offres d'admission ont été formulées. Le taux d'admission a été ainsi de 36 % sur ces programmes, et leur taux de présence a atteint environ 45 %. Il y a toujours une grande diversité dans les profils des candidatures que nous recevons pour ces masters en un an ; parmi les admis, 56 % sont des hommes et 44 % sont des femmes. Et enfin, pour ce qui est des formations du doctorat, la campagne 2020 marque une année de grande attractivité, et de forte augmentation de candidatures, +39 % par rapport à 2019 et l'École de la recherche a proposé à 61 candidats de rejoindre nos formations de doctorat, ce qui représente un taux de sélection de 13 %. L'année 2020 témoigne également de la poursuite des efforts déployés par Sciences Po en matière d'ouverture sociale qui est toujours unique en son genre : 25 % d'étudiants sont boursiers, un étudiant sur 3 ne paye aucuns frais de scolarité, et 35 % reçoivent une aide financière. Par ailleurs le dispositif convention éducation prioritaire compte aujourd'hui 2262 élèves qui nous ont rejoints depuis

19 ans par cette procédure, issus comme vous le savez de 106 lycées partenaires, dans 19 académies. Pour ce qui est des étudiants en situation de handicap, ils sont plus de 340 aujourd'hui à Sciences Po et nous observons toujours un nombre croissant de candidatures se déclarant en situation de handicap. L'année 2020 a été ainsi une année qui s'est déroulée dans des circonstances absolument exceptionnelles, mais qui était en dépit de ce contexte une année de stabilité en matière d'admissions, confirmant nos engagements institutionnels habituels, auxquels nous sommes attachés : attractivité, excellence, et ouverture sociale. Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre disposition pour toute question sur ce sujet avant de passer à la présentation des chiffres sur la campagne d'admission actuelle.

### **Guillaume FARDE**

Ma question concerne les admissions à l'École de la recherche, je voulais savoir si on avait les chiffres précis sur la part des étudiants admis en doctorat qui étaient diplômés de Sciences Po, et si oui, est-ce qu'il s'agit d'un master recherche ou d'un autre master d'une autre école, et la part des étudiants admis munis de diplômes qui ne sont pas de Sciences Po et donc d'universités françaises et étrangères.

### **Emiliano GROSSMAN**

Oui, j'ai une question, Gabriela, merci beaucoup pour ces chiffres qui témoignent du travail extraordinaire réalisé cette année par nos services et par la scolarité, parce que c'est vrai que je pense qu'on a travaillé beaucoup plus que d'autres années, et c'est quand même bien de le dire. J'avais une question par rapport à la signification de l'expression « taux de présence », parce que concrètement, ces gens ne sont pas vraiment tous là, et de mon expérience, notamment à l'École de la recherche, j'ai enseigné pas mal cette année, j'ai quand même eu l'impression que parmi les étudiants qui étaient admis, mais qui n'étaient pas physiquement présents, on en a quand même perdu beaucoup plus, donc je ne sais pas si vous avez des chiffres là-dessus, sur les faux présents, est-ce qu'on en a perdu plus que d'habitude par rapport à des années normales, où les gens sont vraiment à Paris.

### **Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Merci beaucoup. Donc tout d'abord, sur la question de l'École de la recherche, je vous remercie pour votre question parce qu'elle est très intéressante, et malheureusement je n'ai pas de réponse à ce sujet de la répartition parmi les admis à la fois des étudiants qui nous viennent des formations de Sciences Po et ensuite qui nous viennent de l'extérieur, peut-être de France, peut-être de l'étranger. L'École de la recherche qui gère, comme vous le savez, en direct l'admission en thèse ne m'a pas communiqué un bilan de leurs admis plus appuyé. Je considère que c'est un sujet intéressant et important, donc si vous le voulez bien, je me renseigne sur ce sujet-là et je vous envoie des éléments complémentaires à la suite de ce conseil.

Pour ce qui est de la question du taux de présence et de la signification, c'est vrai vous avez raison Emiliano, on peut se poser la question de qu'est-ce que ça veut dire concrètement le taux de présence, nous avons évidemment l'habitude d'utiliser cette traduction du mot anglais « yield » ; le taux de présence durant les années précédentes, avant la pandémie Covid, voulait dire en fait non seulement le taux de nos admis qui se sont au final inscrits, administrativement et pédagogiquement dans nos formations, mais qui en plus étaient évidemment présents parce qu'on était dans des régimes en présentiel. Aujourd'hui, le taux de présence traduit tout simplement le nombre d'admis qui se sont inscrits administrativement et pédagogiquement dans nos formations. C'est ce chiffre-là qu'on appelle dans le bilan le taux de présence. En 2020, ce taux de présence ne traduit absolument pas le nombre d'étudiants qui sont éventuellement en présentiel, sur place à Paris, etc. Mais peut-être Pauline BENSOUSSAN qui suit à mes côtés la question des effectifs peut compléter cette question.

### **Pauline BENSOUSSAN**

Bonjour à tous, je n'aurais malheureusement pas beaucoup d'autres éléments sur le taux de présence nous avons fait un sondage en début de semestre pour savoir quels étaient les étudiants qui étaient présents. Néanmoins nous savons que la situation a évolué notamment en fonction du confinement du mois d'octobre et que les vacances de Noël ont également changé les comportements de certains de nos étudiants. Nous espérons donc vraiment que dans le cadre de la préparation de la rentrée 2021, nos étudiants vont revenir quand ils le pourront, ce sera vraiment le message qu'on va essayer de faire passer

avec plus de présentiel, pour inciter les étudiants qui hésitaient, puisque finalement notre offre en présentiel était limitée, donc même ceux qui pouvaient se rendre à proximité des campus avaient ce dilemme de savoir en termes de coût/avantage, notamment pour les étudiants sur le campus de Paris où le coût du logement est élevé. Nous allons essayer de rentrer en tout cas dans une nouvelle dynamique, comme l'a dit Mme DUBOIS-MONKACHI en introduction tout à l'heure pour essayer de préparer cette rentrée avec plus d'étudiants et également plus d'enseignants présents et ce sera vraiment cette combinaison qui va nous ramener petit à petit au retour à la normale.

### **Cyril BENOIT**

Merci pour ces chiffres. Simplement une petite question sur la procédure en cours pour cette année, il semblerait, mais ce sont plutôt des bruits de couloir, qu'il y ait des variations très importantes en termes de candidatures d'une école à l'autre en master, et je voulais savoir un peu ce qu'il en était. Et l'autre question qui est impliquée par celle-ci, c'est qu'il semblerait aussi qu'il y ait de plus en plus de candidatures qui arrivent d'universités américaines, cette année, que ça tirerait assez fortement les candidatures. J'aurais voulu savoir ce qu'il en était.

### **Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Je me permets de répondre tout de suite. Merci beaucoup, M. BENOIT. En fait, je propose de vous faire tout de suite, dès que ces questions sur le bilan 2020 seront épuisées, une présentation d'un point sur les chiffres de la campagne qui est en cours, et je reprendrai vos questions pour y répondre parce que j'ai prévu de vous parler effectivement de la procédure 2021.

### **Mario DEL PERO**

Merci beaucoup, Gabriela, pour ces données qui sont très positives. Ma demande d'ordre général porte sur les criticités éventuelles ; si vous avez pu dans ce cadre en général très positif identifier des éléments critiques sur lesquels réfléchir. Et une petite réponse à la question posée par Guillaume FARDE, concernant l'École de la recherche, je parle en tant que directeur d'études doctorales pour l'histoire, je pense que nous avons fait et nous sommes en train de faire un effort d'ouvrir, diversifier et même internationaliser la cohorte, le groupe de doctorants acceptés en thèse, et en parallèle d'aider les masterants de Sciences Po à candidater aussi à l'étranger, et nous avons sorti des résultats. Donc je n'ai pas de données précises, c'est plutôt une impression, mais si je regarde les derniers deux ans, je pense que nous avons ouvert le doctorat si je peux utiliser cette expression. Je pense à l'histoire l'année dernière où la moitié des candidats admis en thèse était hors Sciences Po, un tiers des universités étrangères, Oxford et Leiden, donc je pense qu'il y a un effort que nous sommes en train de faire sur ça.

### **Guillaume FARDE**

Sans être trop long sur ce point, ma question était surtout de voir le ratio des diplômés des écoles de Sciences Po qui ne sont pas de l'École de la recherche et des diplômés de l'École de la recherche, parce que je constate une part croissante d'étudiants de l'École d'affaires publiques où j'enseigne qui souhaiterait poursuivre par un doctorat, et donc c'est justement pour avoir des informations et des données chiffrées un peu plus précises.

### **Emiliano GROSSMAN**

Je m'occupe justement de la passerelle entre l'École d'affaires publiques et l'École de la recherche, donc là-dessus j'ai quelques informations : donc en fait on a mis en place depuis l'année dernière cette passerelle de manière assez formalisée. Il faut savoir qu'on ne leur rend pas la tâche facile parce que l'idée n'est pas du tout que ça devienne une filière bis ; du coup il y a une procédure qui sera publiée sur le site de l'EAP prochainement, comme ça tout le monde sera logé à la même enseigne. On a commencé ça en science politique uniquement pour l'instant, avec l'idée d'éventuellement, le moment venu, l'élargir aux autres domaines, mais l'idée est quand même que cela reste relativement exceptionnel. D'ailleurs c'est parce qu'il y a déjà la possibilité de faire ce mémoire, ça s'appelle le parcours recherche, ou le *research track* en anglais, et c'est vrai qu'on l'a créé aussi parce que désormais il y a un *track* anglais à l'École de la recherche, c'est ce que disait Mario aussi, il y a une volonté d'internationalisation, donc cette année en science politique, je connais les chiffres, c'est la première année où le *research track* fonctionne, et une grande partie de l'augmentation qu'a montrée Gabriela dans ses chiffres est due

à ces nouveaux candidats qui tout simplement n'existaient pas auparavant, puisque désormais il est possible de faire le parcours entièrement en anglais ; l'École de la recherche restait un peu à l'écart de l'internationalisation dans les autres écoles et cette année elle les a rattrapées sur ce point. Ces quelques éléments ne répondent pas tout à fait à votre question, mais je pense qu'on pourra vous en dire plus l'année prochaine quand on aura fait le premier bilan.

### **Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Merci beaucoup pour toutes ces observations ; effectivement, pour l'École doctorale, je vous propose que j'aie plus loin dans mes échanges avec l'École de la recherche pour avoir plus d'éléments de comparaison sur la campagne 2020 par rapport aux précédentes parce qu'on a vraiment la sensation que d'une part, il y a un regain d'attractivité et puis par ailleurs c'est intéressant effectivement d'aller voir d'une façon plus affinée comment se répartissent ces candidatures et quel est le profil des admis par rapport à tout ce qui vient d'être échangé. Sur la question de M. DEL PERO, concernant les éléments à réfléchir, c'est une question également extrêmement intéressante, et évidemment, à chaque bilan, nous en profitons pour avoir la réflexion sur les ajustements qu'il faudrait poser sur nos procédures d'admission pour les années à venir, et c'est là aussi où je fais la transition avec ce que je vais vous présenter maintenant, sur les chiffres 2021 ; ceux-ci montrent un nouveau regain d'attractivité pour Sciences Po. Vous allez le voir, nous avons beaucoup de candidats qui viennent vers nos formations cette année ; ça nous fait notamment réfléchir sur la nature de nos procédures d'admission : est-ce que ces procédures d'admission sont encore adaptées au volume d'admissions qui est aujourd'hui le nôtre à Sciences Po ? C'est principalement sur ces sujets-là. Si vous en êtes d'accord et si vous n'avez pas d'autres questions ou remarques sur 2020, je propose de partager une autre présentation cette fois-ci sur les chiffres 2021, et ça me permettra justement de montrer plus précisément ce dont je parle. Donc tout d'abord sur les chiffres concernant l'entrée en 1<sup>re</sup> année, vous pouvez observer un premier graphique qui porte sur la question du nombre de candidatures par les voies d'admission françaises via la plateforme nationale Parcoursup que Sciences Po a intégrée désormais pleinement, ça veut dire que les candidats candidatent directement sur la plateforme Parcoursup et nous suivons le calendrier national tel qu'il est défini par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Dans cette plateforme, à la date du 22 mars, nous avons compté plus de 20 000 candidatures, uniquement pour les candidats donc qui nous viennent par les procédures françaises, qu'on appelle voie générale et voie Conventions Education Prioritaire. Ça pourrait si ça se confirmait, constituer le double par rapport à l'année 2019, puisque nous étions à un peu plus de 10 000 candidatures pour tout le collège universitaire en 2019 ; ce chiffre par contre demande à être confirmé, parce que les candidats dans la plateforme nationale ont jusqu'au 8 avril pour valider leur dossier de candidature et pour payer les frais de dossier, donc nous attendons quand même sa confirmation, mais cela montre néanmoins la grande visibilité désormais de Sciences Po, sans doute grâce à notre présence dans cette plateforme nationale, et par ailleurs une grande attractivité de nos formations de 1<sup>er</sup> cycle. L'enjeu évidemment pour nous aujourd'hui dans cette campagne d'admission 2021 est de réunir un vivier d'évaluateurs conséquents parce que toutes les candidatures selon la nouvelle procédure d'admission qui a été réformée doivent être doublement évaluées : si nous avons 20 000 candidats, nous devons réaliser 40 000 évaluations, selon le calendrier encore une fois défini par le ministère de l'Enseignement supérieur, et donc c'est l'enjeu des semaines à venir pour la direction des admissions.

Si vous souhaitez voir un petit peu comment se répartissent ces candidatures, 76 % des candidats candidatent par la voie générale, il y a 5 % de candidats qui se tournent vers la voie d'accès CEP, qui est donc notre voie emblématique dédiée uniquement aux candidats des lycées partenaires CEP, mais nous observons aussi un regain d'intérêt pour nos formations de double diplôme qui existent en bachelor de Sciences Po ; tous les doubles diplômes qui sont référencés dans la plateforme nationale sont attractifs, qu'ils soient réalisés avec nos partenaires français ou internationaux, et parmi les plus attractifs, nous observons nos bicursus avec Sorbonne Université, ou le double diplôme avec l'Université de Paris I en mathématiques. Nous avons actuellement dans la plateforme nationale une répartition de 64 % de jeunes femmes qui candidatent à l'entrée en 1<sup>re</sup> année contre 36 % de jeunes garçons ; c'est un petit peu plus que l'année précédente, nous avons une légère progression d'année en année de candidatures féminines.

Pour ce qui est des candidats boursiers du secondaire, comme vous le savez c'est un sujet, comme le disait Yann ALGAN tout à l'heure, et un engagement institutionnel, que d'accueillir de plus en plus de

boursiers.. On observe 35 % de boursiers de l'enseignement secondaire chez les candidats CEP, et 11 % chez les candidats pour la voie générale, c'est légèrement plus que les années précédentes, là aussi nous attendons les chiffres définitifs pour confirmer cette légère augmentation de candidats boursiers du secondaire qui se tournent vers la candidature pour Sciences Po. Je profite de parler de Parcoursup juste pour vous faire une rapide information concernant le bac 2021 pour les candidats qui nous viennent du système secondaire français ; vous savez que les épreuves de baccalauréat n'ont pas pu avoir lieu en 2021, tout comme elles n'ont pas pu avoir lieu en 2020, c'est une génération de candidats qui nous vient sans épreuve de baccalauréat, et donc à la place de ces épreuves de baccalauréat que nous avons prévu de valoriser au sein de la nouvelle procédure d'admission l'ensemble des matières qui étaient prévu pour des épreuves du baccalauréat, mais à la place des épreuves qui n'ont pas eu lieu, nous allons tout simplement valoriser le contrôle continu dans ces matières que nous avons déjà prévu de comptabiliser à la place du baccalauréat.

Pour la voie internationale, toujours collège universitaire, c'est une voie qui accueille désormais moins de candidats parce qu'une bonne partie des candidats sont désormais dans la plateforme nationale, Parcoursup, je parle notamment des candidats qui nous viennent des lycées français à l'étranger ; donc nous avons actuellement un peu plus de 700 candidatures par la voie internationale qui restent gérées sur la plateforme de Sciences Po. Parmi les campus qui sont les plus attractifs pour nos candidats internationaux, on trouve les trois campus anglophones, Reims, Le Havre, Menton, mais également le campus parisien qui a été ouvert pour la première fois cette année aux candidats qui nous viennent par la voie internationale. Pour ce qui est des procédures d'admission en master, tout d'abord la procédure française master, nous avons déjà les chiffres parce que la procédure d'admission est plus avancée que les procédures collège. Donc nous savons déjà que nous avons une croissance de 27 % de candidatures pour cette procédure française master en 2021, nous nous approchons de 5000 candidatures ; nous avons aussi une augmentation d'intérêt de nos candidats qui viennent d'établissements conventionnés au niveau master, qui ont la possibilité d'être invités directement à l'oral et donc d'être admissibles directement, on les appelle conventions d'admissibilité ; parmi les écoles qui bénéficient le plus cette année de l'augmentation des chiffres, on peut citer PSIA, l'École du management et de l'innovation, et l'École d'affaires publiques, sur cette procédure française.

Actuellement, celle-ci se prépare à faire passer des oraux à tous les candidats qui ont été admissibles. Les oraux auront lieu très prochainement à compter du 19 avril. Pour la procédure internationale master, là aussi l'année 2021 est une année exceptionnelle, parce qu'on marque à nouveau une augmentation très forte de 27 % de candidatures supplémentaires par rapport à l'année 2020, mais vous savez qu'en 2020, comme je le disais tout à l'heure, nous observions déjà une augmentation de +22 %, donc c'est une procédure dont le nombre de candidats ne cesse d'augmenter. Nous nous en réjouissons évidemment très fortement, parce que ça veut dire que l'attractivité de nos formations au niveau master auprès de nos candidats internationaux ne cesse de croître et ne cesse de confirmer l'excellence de nos formations. Sur cette procédure et sur cette augmentation de candidats, en 2021 nous observons une augmentation sensible de candidatures pour l'Ecole de la recherche une fois de plus, nous en avons beaucoup discuté tout à l'heure, PSIA et l'EMI ; PSIA augmente là aussi chaque année de façon conséquente au niveau du nombre de candidats, sachant qu'en fait à ce stade, il nous reste encore deux jurys d'admissions sur cette procédure qui fonctionne en *rolling* admission, donc il nous reste encore à faire le jury 4 et 5. Et c'est une procédure, comme je vous le disais tout à l'heure, qui nous amène, compte tenu des volumes qui sont désormais les nôtres, notamment à réfléchir sur comment faire évoluer cette procédure d'admission dans les années à venir pour qu'elle puisse faire face à cette quantité de candidats tout en continuant à sélectionner d'une façon extrêmement qualitative comme c'est le cas déjà aujourd'hui.

Enfin la procédure pour les masters en un an, nous avons à ce jour une légère baisse de candidatures, ce qui ne veut pas dire encore que la procédure ne va pas marquer une augmentation également. Voilà donc à ce stade-là, c'est la seule procédure pour laquelle je ne peux pas vous annoncer une augmentation de chiffres, mais la campagne n'est pas terminée et donc cette augmentation pourrait encore avoir lieu. Je voulais juste vous présenter ces chiffres et je me permets de reprendre tout de suite si vous me le permettez les questions de M. BENOIT, qui s'interrogeait sur la procédure en cours cette année justement et sur l'éventuelle variation entre les écoles et sur la part des candidatures américaines. Les variations entre les différentes écoles, en termes de candidatures, existent bien sûr : nous avons une différence qui se fait d'année en année entre les grandes écoles qui accueillent beaucoup d'admis et puis des écoles qui ont des effectifs un peu plus réduits. Là ce que je peux vous confirmer, en tout cas vous

avez vu les chiffres, c'est que même si les chiffres, les valeurs ne sont pas exactement identiques et varient d'école à école en fonction aussi des effectifs de chacune, cette année les augmentations que je vous ai présentées bénéficient absolument à toutes les écoles, certes à des niveaux différents, mais vraiment elles bénéficient à toutes, ce qui est évidemment une excellente nouvelle pour l'ensemble de nos écoles au niveau master.

Pour ce qui est des candidatures américaines, en fait c'est la 1<sup>re</sup> population qui nous vient par la procédure internationale master ; traditionnellement ce sont elles qu'on a le plus parmi tous les autres pays qui nous envoient des candidatures en master. La concurrence effectivement se fait rude entre ces candidatures et ce que je peux vous dire c'est que désormais, par la procédure internationale master, on admet des candidats qui nous viennent des universités américaines qui ont des niveaux absolument exceptionnels, parce que justement comme ils sont très nombreux et de plus en plus excellents au niveau académique, nous nous retrouvons à recruter des profils impressionnants désormais parmi les candidats américains.

### **Jean COTTE**

Mme la directrice, je voulais vous poser une question assez large sur les candidatures au collège universitaire dans la campagne 2021 ; déjà je souhaitais saluer le fait qu'on voit une première réussite à priori de la réforme puisqu'on voit beaucoup moins d'autocensure et beaucoup plus de candidatures au collège universitaire, ce qui est une bonne nouvelle, mais cela pose une double question selon moi : est-ce que les candidatures par la voie CEP ont doublé elles aussi ? Et aussi, comment l'évaluation des dossiers va-t-elle pouvoir bien se faire notamment avec les disparités de lycées quand on sait justement qu'il n'y a pas eu d'épreuves de bac en 1<sup>re</sup> générale et donc que ça s'est basé sur le contrôle continu qui dépend des lycées ? Comment est-ce que les services de l'admission vont réussir à voir finalement les spécificités de chaque dossier ? Et enfin la question des oraux qui vont avoir lieu plus tard : est-ce que pour le collège universitaire, il y a une certitude qu'ils auront lieu, même dans les zones où les conditions sanitaires ne le permettraient pas, parce que l'année dernière, l'incertitude qui régnait autour de la question de la tenue ou non des oraux était une grande source de stress pour les étudiants de terminale, j'en faisais moi-même partie donc je pense que c'est important de pouvoir être en mesure de proposer une sélection telle qu'elle était définie dans la réforme, avec donc un oral, même s'il a lieu en visioconférence. Merci beaucoup.

### **Luka DE SILVA**

Ce sera une question assez courte et précise. Merci pour cette présentation qui est très exhaustive : concernant le chiffre pour les candidats CEP, si je reprends dans votre présentation, vous notez 35 % de candidats CEP qui sont boursiers ; je ne suis pas particulièrement familier de cette procédure, mais je suis assez étonné que dans les procédures d'égalité des chances, le taux de boursier ne soit pas supérieur, et donc est-ce que cela correspond au taux de boursiers dans ces lycées ou est-ce que vous pensez qu'en fait finalement les gens dans ces lycées qui vont candidater sont donc des non-boursiers ?

### **Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Merci beaucoup, tout d'abord je vais traiter la question des candidats CEP, donc non le nombre de candidatures CEP n'a pas doublé dans Parcoursup, encore une fois c'est une voie qui est basée sur 106 partenariats avec des lycées qui organisent des ateliers de préparation à l'enseignement supérieur et par ailleurs à Sciences Po également, et donc ce sont des lycées qui quelque part nous communiquent les listes de candidats qui viennent de chez eux et qui sont éligibles à cette voie d'admission CEP où il y a deux questions d'éligibilité : il faut avoir fait l'intégralité de sa scolarité au sein du lycée CEP et par ailleurs il faut avoir participé à ces ateliers préparatoires à l'enseignement supérieur durant deux ans ; en général, ils démarrent en classe de 1<sup>re</sup>. C'est ce qui explique que le nombre de candidats qui nous vient par cette voie actuellement ne peut pas doubler ; par contre, vous savez que dans le projet de la réforme d'admission en 1<sup>re</sup> année, il y a un projet d'élargissement du nombre de lycées partenaires qui évidemment élargira ensuite également le nombre de candidats qui nous viendront par cette voie d'admission. Donc cette année, ce qu'on observe, c'est un chiffre assez similaire aux années précédentes, mais ce chiffre va s'affiner également au 8 avril parce que tous les candidats qui nous viennent des lycées CEP ne seront pas éligibles à la voie CEP parce que tout le monde n'aura pas fait sa scolarité intégralement dans ces lycées CEP et n'aura pas participé aux ateliers préparatoires, donc on

s'attend à avoir un chiffre très similaire du nombre de candidats par la voie CEP en 2021 par rapport à 2020.

Pour ce qui est du nombre de boursiers CEP, déjà M. DE SILVA, le chiffre que j'ai montré sur le graphique correspond au nombre de boursiers de l'enseignement secondaire, donc les boursiers du lycée. Vous savez que les concernant, les critères sont beaucoup plus sévères et restrictifs que pour les boursiers de l'enseignement supérieur, par contre, nous avons la certitude que tous les boursiers du secondaire seront ensuite des boursiers de l'enseignement supérieur. Et donc parmi les candidats qui ne sont pas boursiers du secondaire, il y a certainement de futurs boursiers aussi de l'enseignement supérieur qui vont donc faire croître ce chiffre que vous avez pu observer sur ma slide pour être beaucoup plus conséquent au final. Mais c'est un chiffre que l'on ne pourra pas vous communiquer avant l'année prochaine parce qu'on a d'abord besoin de confirmer qui seront les futurs boursiers de l'enseignement supérieur.

Pour ce qui est de la question de l'évaluation des candidatures que nous avons dans Parcoursup, et sur la question de l'absence effectivement des épreuves de baccalauréat en première et même en terminale, parce que les épreuves qui auront lieu visiblement en 2021 sont les épreuves de philosophie et de grand oral, mais qui viennent après l'admission à Sciences Po, donc on ne pourra pas se baser sur ces épreuves-là, nous allons donc d'une part prendre en compte le contrôle continu dans les matières qui étaient initialement prévues pour les épreuves du baccalauréat, et par ailleurs vous savez que Sciences Po a une expertise dans l'évaluation qu'on appelle qualitative des parcours et des trajectoires des candidats, autrement dit nous allons faire comme d'habitude et comme c'est prévu dans la réforme de l'admission en 1<sup>re</sup> année : chaque candidature sera évaluée par deux examinateurs indépendants qui vont évaluer d'une façon approfondie la trajectoire du candidat au lycée et ses performances académiques, autrement dit nous allons plonger dans le détail des bulletins de notes, des commentaires des enseignants, de la fiche Avenir, nous allons nous poser la question pour chaque candidat de son positionnement au sein de sa cohorte, de sa classe, de son groupe, par rapport auquel il est comparé sur les bulletins de notes et ça nous permettra de positionner et de savoir quelle est la performance du candidat par rapport à ses concurrents qui sont très nombreux. Donc nous sommes assez sereins sur notre capacité à Sciences Po, d'évaluer d'une façon la plus juste et la plus objective une candidature malgré cette absence des épreuves de baccalauréat.

Par ailleurs, je rappelle que la nouvelle procédure d'admission intègre également une épreuve que l'on appelle des écrits personnels et qui permet au candidat d'ajouter un certain nombre d'écrits dans son dossier de candidature qui seront également doublement évalués et doublement notés, ce qui ajoutera évidemment des éléments complémentaires sur l'appréciation de chaque candidature. Mais toutes les candidatures seront doublement évaluées d'une façon qualitative et nous sommes confiants par rapport à ce que nous pouvons faire sur cette admission 2021 malgré les répercussions de l'épidémie Covid et de l'absence des épreuves de baccalauréat. Sur les oraux, la réforme des admissions en 1<sup>re</sup> année prévoit que pour les candidats qui seront admissibles après le dossier de candidature, passent un oral ; cet oral doit se passer à distance, en visioconférence, nous allons les déployer à travers Zoom en 2021 ; c'est absolument garanti. Sciences Po souhaite avoir un oral dans sa procédure d'admission et donc il n'y aura pas de changement en 2021 sur ce sujet-là. En 2020, Sciences Po n'était pas prêt, y compris en termes d'outils techniques, pour pouvoir faire passer ces oraux à distance à tous les candidats ; désormais ça fait partie de la procédure d'admission, et même après la fin de l'épidémie, et on espère tous qu'elle sera terminée un jour, nous continuerons à faire passer les oraux à distance en visioconférence pour pouvoir nous prémunir de tout contexte qui pourrait nous empêcher de les faire passer. Donc désormais, tous les candidats en 1<sup>re</sup> année qui seront admissibles passeront leurs oraux en visioconférence pour qu'on puisse s'assurer que tout le monde pourra bénéficier de l'oral qui est prévu dans la procédure d'admission.

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci beaucoup, Mme CROUZET. S'il n'y a pas davantage de questions, peut-être qu'on peut passer au point 3 de l'ordre du jour. C'est le point d'information relatif à la 3<sup>e</sup> année et c'est Mme VIVIAN ainsi que Mme GADRET qui vont le présenter.



### III. POINT D'INFORMATION RELATIF A LA 3A

#### Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Mme la présidente, bonjour à toutes et à tous. Effectivement, on va faire une présentation à deux voix avec Mme GADRET sur la 3<sup>e</sup> année dans le contexte si particulier que nous connaissons, et la manière dont Sciences Po a réagi à cette situation. Parce qu'effectivement, il n'est pas très innovant de dire que les mobilités ont connu une situation très mouvementée depuis le début de la pandémie, mais je voudrais vous donner quelques éléments de contexte sur le réseau et la manière dont il a été impacté, notre réseau des universités à l'international, et puis faire un point de situation sur les étudiants qui sont actuellement en 3<sup>e</sup> année, la cohorte 2020-2021 ; et ensuite un point sur les étudiants qui partiront en semestre d'échange en 2021-2022. Pour cela, j'ai quelques slides pour vous faire visualiser cela. Ce que je voulais vous montrer en premier lieu, vous avez une vision en temps normal, hors pandémie ; ce réseau existe encore, simplement il est en partie dormant actuellement, mais en tout cas ce sont nos 478 partenariats à travers le monde que Sciences Po a négociés depuis de nombreuses années et là vous voyez la situation telle que nous l'avons connue en octobre 2020, c'est-à-dire que nous avons connu une fonte très massive de ce réseau-là, du fait de la capacité d'accueil de nos universités partenaires, dont nombre ont simplement fermé les échanges.

Toutes les petites croix noires sont des villes où toutes les universités ont fermé les échanges. Donc vous voyez que c'est très largement à travers le monde, mais principalement hors Europe ; je pourrai vous donner quelques détails par la suite, mais vous voyez bien que nous nous sommes retrouvés dans une situation où notre réseau a été plus que divisé par deux, avec des conséquences très lourdes sur la capacité des étudiants de se rendre en échanges sur l'année 2020-21 et par la suite, parce que c'est une situation qui perdure, pour préparer l'année 21-22. Dans ce contexte, il y a de nombreuses équipes de Sciences Po qui se sont mobilisées dans la DAI, pour faire face à cette situation-là, donc on a entamé dès les tout premiers jours de janvier 2020 un accompagnement des étudiants qui se trouvaient sur place en 3<sup>e</sup> année en 2019-2020, et là si je vous montre où ils se trouvaient avant et pendant le Covid, tous ceux qui sont partis en septembre 2019 et devaient clôturer leurs échanges en juin 2020, vous voyez que les étudiants étaient très largement répartis à travers le monde, avec une homogénéité assez intéressante, à travers les régions. Ça, c'est notre réalité préCovid. Et donc on a dû œuvrer dès le début pour accompagner ces étudiants-là, travailler avec nos partenaires, ainsi que le collège universitaire qui bien sûr s'est mobilisé dès le tout départ pour pouvoir accueillir les étudiants qui devaient interrompre leur séjour et Mme GADRET vous parlera de tout ce qui a été mis en œuvre depuis le début de la pandémie et tout ce qui continue d'être mis en œuvre pour accueillir les étudiants de 3<sup>e</sup> année qui ne peuvent pas faire une année entière d'échange dans la situation actuelle.

Pour vous parler de la situation de nos étudiants qui sont actuellement en 3<sup>e</sup> année, nous avons réussi à maintenir 1649 semestres d'échange sur l'année, avec une très forte concentration, vous le voyez, en Europe, qui est relative naturellement à la capacité d'accueil de nos universités, mais aussi à un effort très important de la part du Centre Europe au sein de la DAI qui a entrepris des négociations très poussées avec nos partenaires pour négocier de nouvelles places, parce que cette réalité-là est le fruit d'un travail de discussion et de négociation de places supplémentaires pour pouvoir offrir un maximum d'échanges aux étudiants en 2020-2021. Donc la tendance, je vous le disais, est très fortement européenne ; quasi 100 % de la cohorte 2020-21 a pu effectuer un semestre d'échange voire une année. Nous avons quelques exceptions, 31 étudiants au total sur la cohorte n'ont pas fait d'échanges en 20-21, c'est très minoritaire :

- 10 étudiants ne sont pas partis pour des raisons de santé ou situations personnelles ;
- 13 avaient des universités qui les accueilleraient uniquement en présentiel, et ont choisi de ne pas y aller, et ont renoncé, et nous avons bien sûr compris ce souhait de renoncer dans le cadre de la pandémie ;
- 5 étudiants ont vu leur échange annulé par l'université partenaire à un moment trop tardif pour pouvoir les réaffecter ;
- 3 étudiants qui de leur fait annulé l'échange sans forcément avoir l'autorisation de Sciences Po, ce sont des cas très individuels, mais vous voyez que sur toute la cohorte, c'est vraiment une minorité d'étudiants qui n'ont pas pu faire d'échanges en 2020-21 malgré le contexte.

Pour vous parler très rapidement de comment cela se répartit, en termes de modalités pédagogiques, parce que bien sûr, tous ces étudiants-là n'ont pas fait un échange en présentiel, avec cours en présentiel,

vous le savez, Sciences Po le vit aussi, une très grande majorité des universités à travers la planète ont mis en œuvre des enseignements en distanciel, et donc voici la manière dont ça se répartit pour nos étudiants : au semestre 5, nous avons 220 étudiants en distanciel, 135 étudiants qui avaient le choix entre le présentiel ou le distanciel, et 219 qui étaient en présentiel ; donc en S5, on avait quand même une majorité qui avait une capacité de présentiel s'ils le souhaitaient ; ensuite au S6, nous avons plutôt une bascule, 668 en distanciel, 453 en présentiel, au fur et à mesure malheureusement que la situation se dégradait et que toutes les universités aussi se mettaient en mesure de pouvoir accueillir ces étudiants en distanciel. Voilà pour la situation des 3 A actuellement, je passe rapidement à la situation des deuxièmes années actuellement qui auront un échange en 2021-2022 ; une nouveauté pour cette année-là, nous avons fait le choix dès octobre 2020, au vu de la situation de notre réseau, de faire tout le nécessaire pour garantir un semestre d'échange, et non pas une année, hélas ; nous avons fait ce choix tôt dans l'année pour nous permettre de garantir une stabilité de l'offre, d'assurer aux étudiants que tous pourront partir au moins un semestre en échange, au vu de l'incertitude, et puis pour permettre au collège universitaire aussi de préparer une offre pour l'autre semestre qui permettait de compléter cette année. Les affectations pour la 3<sup>e</sup> année en 21-22 ont été annoncées fin février-début mars, les résultats sont à notre sens extrêmement positifs, c'est-à-dire que nous avons permis la garantie de 1511 semestres d'échange cette année avec encore une majorité en Europe, mais pas aussi écrasante que cette année et mine de rien des échanges qui vont pouvoir s'effectuer à travers la planète, vous voyez comment ça se répartit, même s'il y a une concentration en Europe, ça existe quand même ailleurs aussi, donc c'est déjà un motif de satisfaction. Un autre motif de satisfaction pour nous, et je l'espère aussi pour les étudiants, je le crois, c'est que 98,4 % des étudiants ont obtenu l'un de leurs trois premiers vœux, donc c'est très massif ; en temps normal, c'est plutôt 90 %, donc on a gagné quasiment 9 points ; dont 85 % leur premier vœu, normalement ce n'est que 61 % qui obtiennent leur premier choix. C'est le résultat d'un accompagnement assez poussé avec les étudiants, d'une négociation supplémentaire de places pour nous assurer que nous pouvons accompagner la demande malgré la bascule sur un semestre au lieu d'une année et de toute une anticipation de l'ensemble des équipes de Sciences Po pour cela.

Pour vous parler aussi de la répartition entre les semestres, parce que c'est une nouveauté de cette année, nous en sommes aussi assez satisfaits : nous avons 53 % des étudiants qui partiront à l'automne en échange et 47 % au printemps, donc un assez bon équilibre entre les deux semestres, et donc pour l'autre semestre, je vais passer la parole à ma collègue, Mme GADRET, mais avant de lui passer la parole, je voulais vous dire que l'autre semestre de cette année si particulière se fera soit par un semestre de scolarité à Sciences Po que le collège universitaire est en train de finaliser, soit par un stage dans le cadre d'une année hybride, et pareil, il y a une demande massive dont pourra vous parler Mme GADRET d'années hybrides cette année, du fait de la particularité, avec un soutien très fort de la part de Sciences Po pour permettre la réussite de ces projets et donc c'est un autre motif de satisfaction, on met tout en œuvre pour permettre la réussite de cette année malgré le contexte qui s'impose à nous. Je ne sais pas, Mme la présidente, si nous prenons des questions maintenant ou si je passe la parole à Mme GADRET, comme vous le souhaitez.

### **Quitterie GADRET**

Bonjour Mme la présidente, bonjour à tous, j'en profite pour me présenter, je suis la nouvelle directrice du collège universitaire, et donc je vais vous présenter ce que l'ensemble du collège et sa doyenne ont mis en place pour faire vraiment la transition avec la présentation de Kate VIVIAN, concernant le semestre que nos futurs étudiants de 3<sup>e</sup> année. Il s'agit de 1425 futurs étudiants de 3<sup>e</sup> année qui sont actuellement en 2<sup>e</sup> année et qui seront présents à Sciences Po de façon à peu près équilibrée entre le semestre d'automne et de printemps, et desquels il va falloir décompter, mais on n'a pas encore la répartition campus par campus, les étudiants qui devraient partir en année hybride, 231 au semestre d'automne, et 253 au semestre de printemps. Ces demandes d'année hybride sont en forte augmentation par rapport aux années précédentes, en 2020-2021 ils étaient à peu près 120 à partir en année hybride, mais je vous en reparlerai un peu plus tard ; ces étudiants seront assez dispersés géographiquement, ce qui a orienté notre façon de réfléchir la maquette que nous allons leur proposer quand ils ne sont pas en semestre de mobilité. Avec l'équipe du collège, on a concocté une maquette pédagogique spécifiquement dédiée évidemment à ces étudiants de 3<sup>e</sup> année, je dirais un peu dans la droite ligne de ce qui avait été mis en place dans l'urgence cette année. Cette maquette va leur permettre à la fois d'avoir accès à une très grande variété de cours et de finir de compléter leur parcours, leur spécialisation

internationale ; ils devront choisir deux cours de majeures sélectionnés parmi un choix de quatre cours proposés par majeure, un cours à dimension internationale et pour compléter les 30 ECTS de leur semestre, ils auront le choix entre 3 séminaires parmi l'offre proposée par les 7 campus, ou 2 séminaires et un cours de langue dans la continuité de l'apprentissage qui avait démarré au cours des 2 premières années.

En complément de cette offre pédagogique, on a souhaité reconduire les stages d'initiation à la recherche qui ont été mis en place pour les étudiants de 3e année actuels, et qui ont rencontré un franc succès: il y a 90 stages qui ont été organisés, et qui permettent de remplacer deux séminaires. Ces stages ont lieu au sein de centres de recherche validés par le collège universitaire, essentiellement les centres de recherche de Sciences Po. Je crois qu'il y a eu une grande satisfaction de part et d'autre et on est content de pouvoir reconduire cette possibilité ; et puis il y a, mais ça n'est pas forcément une nouveauté, la possibilité de poursuivre son parcours civique par un projet civique libre optionnel. Ce sont deux objets pédagogiques complémentaires. Et pour finir, il y a une possibilité qui a été très plébiscitée par les étudiants pour l'année prochaine, la possibilité de consacrer le semestre où ils ne seront pas en mobilité à un stage et donc nous venons d'étudier les demandes des étudiants qui sont en forte augmentation pour ces années hybrides : vous voyez que 498 candidatures pour ces stages sur les 521 ont reçu un avis favorable. Je rappelle les dates limites pour la transmission des conventions de stage et je rappelle que des stages optionnels dans la limite de 21 heures par semaine sont également compatibles avec le semestre académique, mais ils ne sont pas crédités. Et enfin, juste une petite précision quant au suivi pédagogique et au rattachement de ces étudiants : les étudiants restent rattachés au campus dans lequel ils ont effectué leurs deux premières années de collège et ils auront accès sur ces campus à tout ce qui concerne la vie associative, la bibliothèque, le pôle santé, s'ils choisissent de vivre dans la ville où ils ont effectué leurs deux premières années ; en revanche, les enseignements seront à distance ou en hybride parce qu'on a la pleine conscience que les étudiants seront géographiquement très dispersés, que certains souhaiteront rester dans le pays où ils ont fait leur semestre de mobilité, donc cette offre sera accessible à distance et pour ce qui est du suivi pédagogique, bien sûr le semestre en mobilité sera suivi par la DAI comme d'habitude, et pour le semestre à Sciences Po, on va mettre en place une équipe pédagogique 3A spécifiquement dédiée et liée aux responsables pédagogiques qui ont suivi ces étudiants en 2e année. J'ai fini ma présentation et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions en duo avec Kate.

#### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci beaucoup. Avant de faire le tour des questions, j'aimerais moi-même en rajouter une : est-ce qu'il serait possible éventuellement d'aborder les modalités de rédaction du rapport de 3<sup>e</sup> année en ce qui concerne l'année prochaine, mais également cette année, où il y a beaucoup d'élèves qui n'ont pas pu partir dans leurs pays et qui même, par ailleurs, ont traversé des périodes difficiles psychologiquement parlant, et qui donc se retrouvent un peu dans l'incertitude par rapport à ce qui est attendu d'eux par rapport à la rédaction du rapport de 3<sup>e</sup> année.

#### **Jean COTTE**

Mesdames les directrices, je voulais simplement pouvoir vous poser une question et réaffirmer une volonté de Nova qui est ancienne, qui est celle de travailler finalement à la pérennisation des années hybrides et de la possibilité de ces années pour les élèves qui le souhaitent. Je pense qu'il serait intéressant de tirer les enseignements de la crise sanitaire. On a vu, vous l'avez dit, qu'il y avait une très bonne gestion des années hybrides avec un seul semestre à l'étranger et un semestre de stage, est-ce que ce serait possible de travailler au fait que ce soit, après la crise sanitaire, possible à partir de l'année 2022-2023, donc les actuelles 1<sup>re</sup> année et ceux qui les suivront, de faire des années hybrides même hors contexte épidémique si c'est ce qu'ils préfèrent. Merci beaucoup.

#### **Cyril BENOIT**

Une question rapide et corporatiste. Pour les stages d'initiation à la recherche, il semblerait que ce soit pour les professeurs FNRS, mais que les chercheurs CNRS n'auraient pas la possibilité d'inclure des étudiants, c'est ce qui m'a été dit dans mon laboratoire ?

### **Kate VIVIAN**

Alors le rapport de séjour, que nous demandons effectivement systématiquement aux étudiants en fin de 3<sup>e</sup> année, nous avons fait le choix dès l'année dernière, dès la cohorte 2019-2020, de changer son format, et ce n'était même pas un choix, c'était une nécessité comme vous l'a indiqué Mme la présidente, les modalités de l'échange et de l'année avaient changé, l'impact a été très lourd, continue de l'être, le format de l'année a changé et donc le format du rapport de séjour a lui aussi été sensiblement modifié, donc on a effectivement, bien évidemment, pris cela en compte. Pour vous donner un peu le contour de la chose, déjà en termes de forme, pour les étudiants qui auront fait un seul semestre d'échange cette année, et ceux qui bien sûr n'en feront qu'un seul l'année prochaine, le rapport est divisé par deux.

Il est évident qu'on ne rédige pas le même rapport en termes de durée si on a fait qu'un seul semestre d'échange. Mais vous avez vu, il y a beaucoup d'étudiants cette année qui ont quand même fait une année pleine d'échange, et donc ces étudiants-là feront un rapport de la taille qui est demandée en temps normal, à savoir 20 à 30 000 signes. Ça, c'est juste pour la forme, on a réduit de moitié lorsqu'il n'y a qu'un seul semestre d'échange, c'est évident. Pour le fond, c'est là qu'on a fait davantage de modifications ; pour le contexte, pour ceux qui ne le savent pas, normalement ce rapport de séjour contient bien sûr des réflexions sur le parcours pédagogique, sur les cours, sur la qualité, sur le vécu de ce nouveau système d'éducation et d'enseignement sur place durant l'échange et une partie moins importante, mais qui est riche quand même, sur le vécu sur place, la vie étudiante, les activités, la rencontre du pays, la rencontre d'une nouvelle culture, l'apprentissage de la langue, enfin tout ce qui va avec un séjour en immersion, physique. Il est évident que cela ne concerne plus toute la cohorte, mais quand même une partie, il y a quand même des étudiants qui font des échanges en présentiel, qui se retrouvent sur place ; ce que nous allons changer en termes de contenu, c'est que cette partie dédiée au vécu, immersive, devient facultative, c'est-à-dire qu'elle devient demandée aux étudiants qui ont fait une partie de leur échange sur place, et même facultative pour eux, c'est à joindre en annexe pour ces étudiants-là s'ils souhaitent nous faire un retour sur le vécu sur place.

Mais pour toute la cohorte, et vous verrez bien dans la note qui vous a été transmise en préparation fin janvier début février, le rapport est à rendre pour mai, donc ça donne le temps de préparer les choses et de poser des questions — et on vous encourage vraiment à nous solliciter pour des questions, mais la note précise très clairement que ce qui nous intéresse dans ce rapport pour cette année si particulière, c'est aussi que vous puissiez réfléchir sur les difficultés rencontrées. On mentionne à plusieurs reprises que le distanciel a eu des impacts et on demande aussi à avoir des retours là-dessus, certains étudiants l'ont très bien vécu, d'autres beaucoup moins bien, mais on le précise dans la note, ce qui nous intéresse c'est votre vécu dans toute sa richesse donc à la fois les réussites et l'expérience positive, mais aussi toutes les difficultés rencontrées donc on est parfaitement conscients de ça, et on vous demande mine de rien d'avoir une réflexion sur cette année particulière, sur les impacts sur vous, sur votre scolarité, sur ce que vous avez quand même rencontré, puisque même si ce sont des cours à distance, vous découvrez quand même un système d'enseignement qui est différent, une manière d'enseigner qui est différente peut-être, ou pas. Et il nous semble quand même utile, intéressant et pertinent, notamment pour les étudiants pour l'année prochaine d'avoir des retours sur ce vécu, de pouvoir s'y préparer au mieux, donc oui, il est évident que le rapport a changé, mais il est quand même utile, et c'est pour ça qu'on l'a maintenu avec des modifications très importantes. J'espère que ça répond à votre question, Mme la présidente.

### **Stefania GHERCA**

Une première, puisqu'on a reçu des demandes de personnes qui continuent leur scolarité à Sciences Po pendant leur deuxième semestre, et qui nous demandent si les enseignements pourront être totalement suivis à distance, ainsi que les évaluations pour qu'elles puissent par exemple rester dans le pays où elles vont finir leur année à l'étranger, pour qu'elles puissent un peu avoir une expérience internationale comblée par rapport à ça. Ensuite, c'était pour savoir si vous maintenez un lien avec les services aux étudiants notamment vis-à-vis des bourses, et est-ce que vous savez lorsque les bourses internationales vont être versées, puisque notamment pour les personnes qui vont aller en dehors de l'Europe, il y a des budgets importants. Ensuite, concernant les stages à la recherche, il y a beaucoup de personnes aussi qui seraient intéressées, mais on se demandait quelles sont les modalités par exemple de la rémunération du stage, puisque c'est quand même un volume horaire important et même si c'est une rémunération symbolique, ça reste un travail de recherche et donc un travail qui devrait être à notre sens rémunéré.

Une question aussi concernant l'année hybride à la Sorbonne, puisque nous pensons aussi que les années hybrides seraient une bonne solution même à moyen et long termes, et les personnes en double diplôme avec la Sorbonne actuellement n'ont pas la possibilité d'avoir une année hybride, donc la question serait de savoir s'il y a des négociations en cours, etc. Et dernière question : concernant le grand écrit, et les personnes qui sont en double diplôme sur 4 ans, sachant que ce sont des crédits accordés à la 3<sup>e</sup> année et que ces personnes-là ont en plus une expérience différente des autres, puisqu'elles partent deux ans et non pas un semestre, est-ce que ces personnes-là font quand même le grand écrit, et si oui, est-ce qu'il y a des modalités particulières et est-ce que c'est vraiment utile d'avoir un grand écrit, si les personnes après sont finalement dans d'autres établissements pendant deux ans ? Sachant que dans les autres établissements, ça peut être très difficile de suivre les cours et de faire un grand écrit en même temps. Merci beaucoup pour votre patience.

**Quitterie GADRET**

Pour ce qui est des stages d'initiation à la recherche, je ne crois pas qu'il y ait de problématique de suivi entre chercheurs au CNRS et professeurs, pour tous les laboratoires conjoints. Tu peux approfondir la question, Pauline ?

**Pauline BENSOUSSAN**

Je viens de vérifier, M. BENOIT, et effectivement vous pouvez tout à fait en tant que chercheur CNRS encadrer des stages de recherche. Donc on va recommuniquer auprès de votre laboratoire, mais c'est bien possible et c'est dans le document officiel qui a été diffusé au conseil scientifique.

**Quitterie GADRET**

Merci, Pauline, c'est ce que me confirmait aussi la doyenne. En revanche, il n'y a pas de rémunération pour les étudiants de ces stages d'initiation à la recherche.

**Pauline BENSOUSSAN**

Et si je peux compléter, il n'y en a pas non plus pour les enseignants.

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Sur la question des années hybrides, vous savez que cette année, c'est quatre fois voire cinq fois plus que les années précédentes, que l'année hybride est encadrée, puisque dans le cadre de la réforme du collège universitaire, ça correspond à une année qui est plutôt positive puisqu'elle garantit que les étudiants ont bien validé leurs majeures pendant le semestre 5, ce qui n'était pas le cas avant la réforme, puisque l'année hybride était plutôt une année de recours en cas de difficultés pour un étudiant de suivre une scolarité normale dans un établissement. Est-ce qu'on va maintenir autant d'années hybrides une fois que la crise sera résorbée ? La réponse est clairement non ; en revanche, est-ce que ce modèle d'hybridité, quand il fonctionne, pourra être développé, si les étudiants répondent aux critères, bien entendu. Et dans la logique que vous annonciez, M. COTTE, de garder après la crise des éléments, des objets qui ont bien fonctionné, c'est évidemment un principe sur lequel nous travaillons. Mais de manière aussi massive, je crois que ce sera très difficile. Concernant l'accès aux services et aux bourses, bien entendu il est maintenu de la même manière pour les étudiants, et l'accès aux cours à distance sera le principe, donc effectivement si des étudiants vont dans le pays comme ça se fait cette année pour suivre les enseignements à distance, ils pourront être de la même manière évalués à distance. Sur le grand écrit, c'est plutôt un sujet du collège universitaire, Quitterie si tu as des éléments particuliers ?

**Quitterie GADRET**

Je n'ai pas d'éléments malheureusement.

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

C'est une obligation de scolarité qui vient couronner le parcours académique qui s'en nourrit de même que du Parcours civique.

**Quitterie GADRET**

Oui, c'est que ce n'est pas juste un exercice de 3<sup>e</sup> année, c'est un exercice qui court sur toute la scolarité à Sciences Po.

**Sébastien THUBERT**

Et peut-être, si vous me permettez Mme la présidente, pour ces questions très techniques et très en détail, il y a des points mensuels avec la doyenne, le collègue universitaire et les organisations étudiantes auxquelles sont associées la direction des affaires internationales et peut-être qu'on pourra faire des focus à ce moment-là, parce que du coup dans le conseil, c'est difficile d'aborder toutes ces questions très techniques, qui sont importantes, mais ne concernent peut-être pas l'ensemble des membres du conseil.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci, s'il n'y a pas davantage de remarques, peut-être qu'on peut passer au prochain point de l'ordre du jour avec la reconnaissance des associations étudiantes, M. VIVIEN.

#### **IV. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES**

**Baptiste VIVIEN**

Bonjour, Mme la présidente, bonjour tout le monde. Je vais essayer d'aller vite, rassurez-vous. La reconnaissance a démarré au mois de décembre, les associations pouvaient déposer leur demande de reconnaissance de statut depuis cette date ; vous savez que depuis le conseil du 18 janvier, le conseil a pu justement valider un certain nombre d'associations dans leurs statuts d'associations reconnues ; on touche aujourd'hui à un peu plus de 80 associations qui ont été reconnues. Pour les toutes dernières, on est à la fin de la comète pour cette saison, pour ce semestre, je pense, elles étaient déjà dans le circuit, et c'étaient en fait des associations pour lesquelles il manquait un ou deux documents, une assurance à jour ou quelques pièces qui sont maintenant confirmées, validées, donc on avait, petite coquille dans le document que je vous ai transmis, 5 nouvelles demandes d'attribution, mais il y en avait donc 4 qui remplissaient intégralement l'ensemble des critères, et une qui a fait l'objet d'un passage en commission puisque l'un de ses critères n'était pas complété. C'est toujours le critère de la nécessité d'avoir six élèves en scolarité au sein de l'instance dirigeante, parce que les associations cette année, comme je le répète à chaque fois, ont eu pas mal de mal à recruter, étant donné qu'elles ont été principalement à distance et non pas sur site, ça a été beaucoup plus difficile de recruter au sein de leurs instances, donc à l'initiative aussi de la DVCE et de la commission, il avait été décidé que pour la plupart en effet de ces associations, elles seraient donc confirmées dans leurs statuts sous réserve de procéder à une désignation régulière de ces six membres, mais à une date fixée au 30 septembre 2021 pour leur laisser vraiment le temps, passer cette longue période, l'été et le renouvellement des bureaux, pour leur laisser aussi certainement la possibilité de recruter à la rentrée. Très rapidement, on avait donc les quatre qui sont à jour : l'UEJF section Sciences Po, la Society for East Asian Affairs, Ramen-toi, et Regards d'Afrique.s, et puis celle qui a été confirmée par une réserve de se mettre en conformité sous un délai, c'est l'association P.A.V.E.S. Voilà pour cette reconnaissance.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci beaucoup, s'il n'y a pas de questions ou d'observations, peut-être qu'on peut passer au vote, et par souci d'efficacité, on va commencer par d'éventuelles abstentions ou votes contre.

**Ismahane GASMI**

Excusez-moi, juste une nouvelle procuration, Mme BUON à Mme DANTON.

**Stefania GHERCA**

Excusez-moi, normalement il y a aussi une nouvelle procuration de Mme FLACK, si vous l'avez reçue, peut-être. Elle m'a dit qu'elle vous l'avait envoyée par mail, parce qu'elle avait oublié de le faire quand elle est partie parce qu'elle avait cours.

**Ismahane GASMI**

Je viens de la recevoir à l'instant. Merci beaucoup. Donc Mme FLACK donne procuration à M. DE SILVA.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Parfait, donc s'il n'y a pas d'abstention ou de vote contre, on peut adopter cette reconnaissance.

*Les membres votent la reconnaissance des associations à l'unanimité.*

**V. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2020-2021 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES****Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Je vous rends la parole, M. VIVIEN, pour la validation des conventions annuelles.

**Baptiste VIVIEN**

Le prochain dossier est donc la validation des conventions annuelles des associations permanentes. La qualité d'association étudiante permanente est conditionnée à la signature d'une convention avec Sciences Po et cette convention se discute sur la base de missions qui sont déléguées à l'association par Sciences Po, des missions qui ont pour but d'aller vers l'intérêt général des étudiants. Ces associations sont soit des associations de campus, soit des associations d'écoles, et là pour le coup, on a six associations qui se sont mises à jour. Je tiens à préciser que la plupart du temps, les conventions seront faites normalement à la rentrée prochaine dès le premier semestre, mais cette année est encore un peu particulière et nombre d'associations ont eu du mal aussi à recueillir tous leurs documents et donc on continue quand même à faire les conventions qui sont sur l'année qui se termine, ce qui permettra justement d'être très efficace dès la rentrée prochaine, puisque la plupart des associations et des campus ou des écoles seront dans les starting-blocks. Donc là on avait l'association sportive de Sciences Po Paris au Havre, le bureau des arts du Havre, le bureau des élèves du Havre, et l'association A vrai dire ; et puis deux associations sur le campus de Dijon, le bureau des élèves et le bureau des arts et des sports. Donc comme je vous le disais, la plupart du temps ces missions ont pour but de contribuer à animer la vie étudiante, de favoriser les liens interassociatifs, d'entretenir des relations entre les étudiants du campus et l'administration, mais aussi des autres campus, et puis bien sûr toujours des missions qui ont pour but de lutter contre les comportements à risque en milieu festif, de contribuer à la politique de l'établissement pour tout ce qui est promotion de l'égalité hommes-femmes, luttent contre les discriminations, violence sexiste et sexuelle, tout ça fait partie de leurs missions avec une dotation qui est donc décidée en partenariat avec l'association et le campus ou l'école ; tout cela est soumis au vote pour pouvoir ensuite procéder à la signature de la convention.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

S'il n'y a pas de questions ou d'observations, on va pouvoir passer au vote.

*Les membres votent la validation des conventions annuelles à l'unanimité.*

**VI. INFORMATION SUR LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 15 MARS 2021****Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Le point suivant est un point d'information sur la commission de la vie étudiante qui s'est tenu le lundi 15 mars. Je le ferai moi-même et j'essaierai d'être brève, il y a d'autres membres de la commission qui sont présents aujourd'hui, si jamais ils souhaitent rajouter quelque chose. Comme le disait M. VIVIEN, il y a une association, l'association PaVÉS, pour laquelle le critère de composition n'était pas entièrement satisfait. La commission de la vie étudiante a quand même accordé la

demande de reconnaissance sous réserve que dans les prochains mois, ils passent à une désignation régulière de ses responsables étudiants au bureau de l'association. Il me semble tout de même qu'il est plus important de s'attarder sur les demandes de subvention : il y a deux demandes de subvention pour lesquelles la commission a émis un avis défavorable ; la première étant pour l'association Sciences Pôle Position, qui souhaitait participer à une compétition de karting, la plus grande d'Europe il me semble, de l'ESSEC et organiser éventuellement aussi des séances de karting.

La commission a émis un avis défavorable parce qu'on a estimé que c'était une initiative qui allait un peu contre les valeurs écologiques que prône Sciences Po, et donc c'est pour cette raison-là et dans l'objectif de provoquer une réflexion plus environnementale, éventuellement liée à un karting écologique, que la commission a statué ainsi. Deuxièmement, pour l'initiative étudiante ELEV qui nous a présenté un projet de fashion impact pour leur saison 2 ; la commission a émis un avis défavorable parce que l'association avait déjà été subventionnée à la hauteur de 1973 euros par le campus de Reims et donc sur le principe de non-cumul des financements de l'institution, un avis défavorable a été émis.

## **VII. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

On peut passer à l'adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

*Les membres adoptent le procès-verbal à l'unanimité.*

## **VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Je ne vois pas de demande de prise de parole. Très bien. Sur ce, je pense qu'on peut clôturer ce conseil.

*Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA lève la séance à 10 h 40.*